

» CONSTRUIRE «

AUJOURD'HUI la SOCIÉTÉ de

DEMAIN

Accueil et
protection
des enfants

Handicap
enfance-
adulte

Pauvreté
précarité

+ Inclusive

Autonomie
des seniors

Inscription
par le travail

+

solidaire

+

responsable

Territoire
en
transition

Un habitat
pour tous

Une réponse
accompagnée
pour tous

association
Juralliance

ACCOMPAGNER, PROTÉGER, PRENDRE SOIN

RAPPORT D'ACTIVITÉ STATUTAIRE 2019

ENTREPRISE
SOCIALE ET
SOLIDAIRE...

AVANT
TOUT !



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



© Nexem E Poulalion

Mme Françoise POUILLARD, Présidente du Conseil d'Administration de JURALLIANCE

L'ASSEMBLEE GENERALE 2020 de JURALLIANCE, qui fait le point sur l'activité de notre association dans le secteur handicap et dans le secteur protection de l'enfance au cours de l'année 2019, est quelque peu perturbée cette année en raison de la pandémie de Coronavirus, qui sévit toujours à l'heure à laquelle j'écris ces lignes.

Ainsi, en raison de l'interdiction de réunion d'un grand nombre de personnes, et pour respecter les consignes de prudence, cette assemblée générale se déroule donc cette année en deux temps :

- une AG statutaire, à laquelle ne participent que les représentants des 7 associations membres de Juralliance au sein du Conseil d'Administration. Elle se tiendra le 15 juillet 2020 dans les locaux du siège de Juralliance.
- une rencontre ouverte au public, festive, avec des intervenants extérieurs sur des thèmes intéressants, se tiendra quant à elle en septembre ou octobre prochain.

Comme tous les ans, dans ce Rapport d'Activité 2019, nous vous relatons les activités réalisées dans tous les établissements de Juralliance au cours de l'année écoulée ; nous nous penchons également sur la gestion des pôles, et sur les finances de l'association.

Les enjeux sociétaux actuels sont de plus en plus complexes, avec des changements de société et des changements de paradigmes de plus en plus prégnants. Ainsi, toute l'année 2019 a été consacrée à imaginer une nouvelle approche de l'accompagnement des personnes fragiles, qu'elles relèvent du domaine du handicap, ou de celui de la protection de l'enfance, ou encore de la précarité et de l'avancée en âge. Tout cela en garantissant aux salariés de Juralliance une bonne qualité de vie au travail.

En un mot, nous avons pensé à « construire aujourd'hui la société de demain : inclusive, solidaire et responsable » avec « une réponse accompagnée pour tous ».

Pour ce faire, comme nous vous l'avions déjà annoncé l'année dernière, nous avons parachevé la création de nos deux nouvelles structures destinées à recueillir des fonds privés, à savoir :

- SCICalliance, société coopérative d'intérêt collectif, avec son plan de patrimoine 2019/2024, et la création de clubs investisseurs
- Alliance Active, fonds de dotation pour recueillir des dons et legs

Et en parallèle, nous continuons à développer :

- La Maison des Parcours et de la Participation dont le périmètre comprend l'ensemble du territoire du Jura
- La qualité de vie au travail au sein de tous les établissements de Juralliance

Je vous souhaite une bonne lecture, et une bonne découverte de l'action innovante de notre association JURALLIANCE.

PROPOS INTRODUCTIF



© Nexem E Poulalion

M. Patrick CLEMENDOT - Directeur Général de JURALLIANCE

JURALLIANCE, ACCOMPAGNER, PROTÉGER, PRENDRE SOIN DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES. DANS LE MONDE D'APRÈS LA CRISE SANITAIRE, CES VERBES, EN FORME DE MAXIME CONSTITUTIVE DE LA RAISON D'ÊTRE DE JURALLIANCE, VIENNENT NOUS RAPPELER L'ESSENTIEL...

Pour paraphraser Gandhi, nous pourrions dire, qu'en ce début d'année 2020 une épreuve sans précédent au niveau mondial nous a permis de confirmer que « l'on juge du degré de civilisation d'une société à la façon dont elle traite ses personnes vulnérables ». Ici nous touchons sans doute l'essentiel.

Le reste est-il superflu ? Laissons la question en suspens, elle peut guider nos actions pour orienter nos priorités.

Juralliance, ses 420 salariés, ont été au rendez-vous dès les premiers jours de mars auprès de toutes les personnes en situation de handicap ou relevant de la protection de l'enfance pour accompagner, protéger et prendre soin.

Nous avons eu la chance d'être épargnés dans nos établissements alors que dans bien d'autres départements l'épidémie a fait des victimes.

Les professionnels ont su faire preuve d'un grand esprit d'engagement pour adapter leurs pratiques, imaginer des accompagnements à distance afin de sécuriser les personnes restées chez elles ou ayant rejoint leurs familles, prêter main forte dans les établissements qui avaient besoin de ressources humaines (MAS, foyer de vie, MECS en particulier, et pour les fonctions supports en blanchisserie, restauration, maintenance, ménage et transport).

Passé une certaine forme de sidération en début de confinement, très vite il aura fallu faire face à la situation de pénurie de masques et gel, organiser les confinements et prévoir les espaces de mise en quarantaine, adapter les activités

en 24 heures sur 24 en protection de l'enfance et en foyer d'hébergement, se substituer aux professeurs et instituteurs, maintenir le lien avec les familles malgré l'éloignement.

Les notions de coopération, de mutualisation, d'engagement, d'agilité, d'adaptation aux circonstances, de prise d'initiative, de gestion du risque, de solidarité et de bienveillance, plus que jamais ont fait référence.

Le monde est VICA disions nous en assemblée générale l'an dernier....Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu... Plus que jamais il l'aura été en ce début d'année 2020.

A travers cet événement un certain nombre d'entre nous a éprouvé ce phénomène psychologique qui consiste, pour un individu affecté par un traumatisme, à prendre acte de l'événement traumatique de manière à ne pas, ou plus, vivre dans le malheur et à se reconstruire d'une façon socialement acceptable. C'est la « résilience » à laquelle des personnes que nous accompagnons ont dû également faire appel dans le passé comme aujourd'hui.

RAPPORT FINANCIER ET D'ACTIVITÉ COMPTES ADMINISTRATIFS

EXERCICE 2019

M. Patrick CLEMENDOT - Directeur Général de JURALLIANCE

L'Association Juralliance, association à but non lucratif gestionnaire d'établissements médico-sociaux, a été créée selon les statuts du 16 décembre 2014 sous le régime de la Loi du 1er juillet 1901.

Juralliance est une association d'associations. Chacune dispose d'une voix en Conseil d'Administration. Chaque association membre délègue trois administrateurs qui siègent en Conseil d'Administration.

Sept associations locales ancrées dans les territoires jurassiens sont aujourd'hui membres de l'Association Juralliance : l'Apei d'Arbois, l'Apei de Saint-Claude, l'Association Foyer Saint-Joseph (Lons-Le-Saunier), l'Association Franc-Comtoise Le Bonlieu (Dole), l'Association Chez Nous (Poligny), l'Association Accueil et Soleil (Mesnay). Depuis le 1er janvier 2016, l'association SPI de Dole a rejoint l'association Juralliance.

Juralliance gère dans le Jura 20 établissements et services pour 889 places autorisées avec 420 salariés pour accompagner 1 100 à 1 200 adultes et enfants.

Juralliance représente dans le Jura 30 % des places pour l'accompagnement des personnes handicapées et 60 % des mesures de protection administratives et judiciaires de l'enfance.

Juralliance est structurée par « secteurs » et « pôles » :

- Secteur « handicap adulte » avec le pôle « ESAT, Foyers, SAVS » et le pôle « hébergement spécialisé » (MAS, Foyer de vie et FAM) sur les territoires d'Arbois, de Dole et de Saint-Claude.
- Secteur « handicap enfance » avec le pôle IME-SESSAD à Saint-Claude et à Dole.
- Secteur protection de l'enfance avec 4 MECS à Mesnay, Poligny, Lons-le-Saunier et Saint-Claude et un Foyer Educatif à Lons-Le-Saunier. Un dispositif ASA/MNA a été développé l'année passée.

L'Association Juralliance est présidée par Madame Françoise POUILLARD.

Son siège social est situé 9 rue Chauvin, 39600 ARBOIS.

Face à la contraction des finances publiques, à la nécessaire organisation à mettre en place pour faire face à la concurrence croissante du secteur, avec l'ouverture des appels à projets et dans l'objectif de pouvoir investir pour se développer et pour répondre aux enjeux de pérennisation et de développement de leurs activités et services, les associations membres ont engagé une réflexion en vue d'adapter leurs organisations dans le contexte de mise en œuvre de convergence tarifaire et de rationalisation des moyens budgétaires, en vue de favoriser une coopération renforcée entre elles et une plus grande mutualisation.

C'est dans ces conditions que les sept associations ont formé le projet de mutualiser leurs moyens et leurs patrimoines, dans l'objectif d'élaborer et de développer une démarche commune, ledit projet prenant la forme juridique d'un apport partiel d'actif.

Ce « rapport explicatif » fait suite au Conseil d'Administration du 2 juin 2020, au cours duquel les comptes de l'exercice 2019 de l'ensemble des établissements ont été présentés et approuvés à l'unanimité avec proposition d'affectation des résultats.

Le Directeur Général a informé le Conseil d'Administration que les résultats seraient affectés suivant la situation et les besoins des structures, en compte spécifique CPOM afin de permettre l'équilibre sur la durée du contrat.

La gestion financière, réalisée par les services du siège Juralliance, fait l'objet d'une grande vigilance qui se réalise à travers des contrôles budgétaires trimestriels, permettant ainsi des ajustements et des corrections tout au long de l'année.

Les comptes présentés dans ces rapports ont été établis par le service administratif et financier du siège. Ces comptes font l'objet chaque année d'une intervention de deux cabinets de commissaires aux comptes qui les audient et les certifient afin qu'ils soient présentés et approuvés en Assemblée Générale. Celle-ci se tiendra le 30 juin 2020.

La réglementation nous autorise, depuis 2002, le provisionnement des indemnités conventionnelles de départ en retraite sur 5 ans. C'est ce que nous pratiquons sur chaque établissement en fonction des prévisions de départs portées à notre connaissance, ces sommes sont bien intégrées aux budgets de l'ensemble des établissements.

L'ensemble des produits comptabilisés de l'association s'élève à 34 249 248 € répartis selon les sources de financement suivant :

	CD	ARS	PRODUCTION	AUTRES	TOTAL
PÔLE HAND ARBOIS	2 472 200	1 758 943	3 702 829	482 069	4 713 212
POLE HAND ST CLAUDE	1 822 152	935 610	1 706 541	250 524	3 008 286
POLE IME SESSAD		5 475 375		357 670	5 833 045
POLE HEB SPECIALISE	2 181 333	2 046 091		451 868	4 679 292
POLE ASE	8 554 452			134 391	8 688 843
SIEGE + SI				1 882 937	1 882 937
VIE ASSOCIATIVE				34 263	34 263
	15 030 137	10 216 020	5 409 370	3 593 721	34 249 248
	43,88%	29,83%	15,79%	10,49%	

Ce tableau de financement est impacté par une facturation exceptionnelle du pôle Protection de l'enfance (ASE) auprès du Conseil Départemental de 2 195 349 € (soit 1 092 658 € pour l'année 2018 et 1 102 691 € pour 2019) au titre de la suractivité.

Ce montant facturé a été déprécié à 100%, faute d'un accord formel de paiement du Conseil Départemental, et influe ainsi, pour le même montant, les charges du groupe 3.

Cette suractivité a également un effet significatif sur le résultat de l'année, notamment sur les dépenses d'alimentation, vêture et argent de poche des établissements concernés.

Les charges par pôle se répartissent de la façon suivante (hors productions) :

CHARGES	G1	G2	G3	PRODUCTION	TOTAL
PÔLE HAND ARBOIS	692 887	3 042 720	798 864	3 386 595	4 534 471
POLE HAND ST CLAUDE	357 810	1 981 639	669 116	1 627 639	3 008 565
POLE IME SESSAD	722 830	4 005 206	936 815		5 664 852
POLE HEB SPECIALISE	719 940	2 965 846	980 071		4 665 857
POLE ASE	1 027 627	4 640 810	3 292 685		8 961 122
SIEGE + SI	327 150	1 438 280	234 514		1 999 944
VIE ASSOCIATIVE	13 100	0	52 649		65 749
	3 861 344	18 074 501	6 964 714	5 014 234	33 914 793

Le résultat cumulé comptable est de 334 455 €.

Il est constitué principalement par les résultats de nos productions propres pour 395 136 €. Ce résultat conjoncturel permet l'apport financier pour une partie du financement du projet de l'ESAT du futur. Une fois le bâtiment construit, l'équivalent du résultat se transformera en charge de loyers (la construction du bâtiment est portée par SCICalliance).

Il est important de noter le résultat négatif du pôle Protection de l'enfance pour -272 279 € expliqué essentiellement par la suractivité constatée cette année (dépenses complémentaires) et par une sous-dotations de certains établissements.

Ce dossier est travaillé maintenant depuis 2 ans par les services techniques du Conseil Départemental afin de créer les conditions d'un rebasage et de paiement de la suractivité.

Le résultat administratif 2019 concernant uniquement les établissements financés (hors variation des provisions pour congés payés, hors charges non admises en déduction et hors activité de production) est de 17 562 €.

De manière générale, nous retenons en compte de charges :

- **POUR LES GROUPES I** : légère augmentation des dépenses de ce groupe qui passe, pour les établissements financés, de 3 380K€ à 3 521K€. Cette hausse est principalement constatée sur les frais de transports (dépassement budgétaire non financé de 137 K€).

Ces frais de transports concernent essentiellement les IME qui constatent un dépassement sur ce budget qui était jusqu'en 2017 couvert par des CNR versés par l'ARS. En 2018 et en 2019, le budget ne couvre plus les dépenses qui ne cessent de croître en raison des spécificités des publics accueillis (jeunesse et sévères troubles du comportement).

Par ailleurs, il existe un déficit chronique des postes alimentation, vêture et argent de poche pour le financement de la MECS Saint-Joseph, déficit accentué par la suractivité de l'année 2019.

- **SUR LES GROUPES II** : Nous constatons une diminution des charges de groupe 2 principalement liée à la diminution des charges sociales suite à une décision gouvernementale qui en parallèle a supprimé les avantages du CICE.

Cette baisse de charge a été en partie compensée par une augmentation de la masse salariale et un recours à l'intérim venant pourvoir les remplacements et arrêts, permettant ainsi de respecter la législation du travail. Le respect de la réglementation de plus en plus contraignante concernant la surveillance de nuit a

imposé d'augmenter le nombre de veilleurs.

Les frais d'interventions de prestataires externes pour le développement stratégique de Juralliance, sa communication et la Qualité de Vie au Travail ont augmentés cette année. Le CITS 2018 a été utilisé pour les financer en partie. Les autres honoraires concernent les interventions des avocats, commissaires aux comptes et les frais d'honoraires du cabinet SYNDEX.

- **POUR LES GROUPES III** : Le groupe 3 a fortement augmenté. Ce groupe représentait 4 333K€ en 2018 pour 6 678K€ en 2019. Cette augmentation résulte de l'impact de la dépréciation de la créance pour suractivité du pôle ASE facturée au Conseil Départemental.

Il est important de préciser que le taux de vétusté sur une grande partie de nos établissements nous impose des frais d'entretien importants.

Les CNR obtenus en 2019 et non consommés ont été affectés en fonds dédiés. Ce montant est moins important que celui constaté l'année précédente.

L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RESTE GLOBALEMENT STABLE.

En 2019, l'association Juralliance a reçu de la part de ses tarificateurs (ARS et Conseil Départemental) différents arrêtés permettant :

- L'ouverture de la Maison des Parcours et de la Participation (financement annuel de 150 000€ permettant l'embauche de 3 coordinateurs de parcours)
- L'installation de places complémentaires du dispositif ASA (Appartement Semi-Autonomie permettant l'accompagnement de mineurs isolés)
- L'ouverture d'une place externalisée au sein de l'établissement MAS Les Pommiers
- L'ouverture de places complémentaires au sein de l'établissement MECS Chez Nous et du service PEAD lié.

Les variations que nous pouvons noter pour l'activité handicap sont dues à des absences imprévisibles, liées à des hospitalisations ou des retours en famille plus fréquents. Lien familial qui fait l'objet d'une volonté éducative affirmée dans le projet associatif et relayée dans les projets d'établissements.

L'activité dans les maisons d'enfants est plus variable. De plus, du fait de l'arrivée de nombreux MNA et le nombre important de placements suite à décisions judiciaires, le taux de remplissage des MECS est resté encore en 2019 très important (taux de suractivité de 113.78%) représentant un nombre de jours supplémentaires de 7 427.

BILAN DES ACTIONS PRIORITAIRES ENGAGÉES EN 2019 :

- Poursuite des actions visant à créer une GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) anciennement GPEC, qui donne une vision à 5 ans de l'évolution des compétences, des organigrammes, à travers un plan d'action autour duquel l'ensemble des salariés est fédéré (évaluation des besoins évolutifs des personnes accueillies, analyse des écarts entre le besoin en compétence et les ressources réelles mobilisables, rédaction des fiches métiers, ajustement des fiches de poste aux nouveaux besoins, entretien annuel de mesure des écarts et moyen de les compenser, organigramme cible, axes de formation, plan sénior...), pour répondre à l'évolution des besoins des personnes accueillies.
 - L'audit patrimoine des bâtiments de Lons-le-Saunier (5 000 m² sur 3 sites) et du territoire de Saint-Claude (10 000 m² sur 11 sites différents) a été réalisé : étude économique des bâtiments (énergies, fluide, entretien-maintenance, prévisions petits et gros travaux à 15 ans...) ; étude de l'adéquation de la conformité des lieux d'accueil avec les projets d'établissements, la mission confiée et les besoins évolutifs d'accompagnement des usagers et des enfants.
 - La réflexion sur le territoire de Saint-Claude pour créer les conditions d'extension du foyer de vie avec 9 places supplémentaires nous conduit à étudier la possibilité de rapprocher sur un même site IME, SESSAD et Foyer d'Hébergement (étude des mutualisations des métiers et des ressources par territoire : veille de nuit, maintenance, administration, standard téléphonique, équipe médico-sociale (psychologue, CESF, médecins, éducateurs, salle de réunion-formation etc...)).
 - Les groupes « transformation de l'offre » établissent au sein des établissements un diagnostic des prestations rendues à l'utilisateur sur le territoire.
 - Les groupes de travail Action « qualité de vie au travail et qualité d'accompagnement des personnes accueillies » ont été créés et sont actifs.
 - Les études concernant la construction de l'ESAT d'Arbois en intégrant les activités blanchisserie et restauration et les deux foyers d'hébergement d'Arbois entrent dans une phase de programmation avant appel d'offre auprès des architectes concomitamment à la finalisation du tour de table des financeurs.
 - Une étude a été conduite avec les acteurs du territoire pour rendre possible la création d'une Entreprise Adaptée. Celle-ci devrait voir le jour en 2020.

- Chaque association membre a écrit son nouveau projet associatif ce qui a permis à Juralliance la rédaction du plan de développement stratégique de l'Association 2018/2022 et la mise à jour de son projet associatif.
- Le Diagnostic du Système d'Information, numérisation de l'information (GED), le projet RSE (Réseau social d'entreprises, portail salarié), la mise en place d'un nouveau logiciel de « gestion des temps » (planning des salariés) sur des établissements tests, étude de l'achat d'un logiciel de « gestion du dossier unique de l'utilisateur » (dossier administratif, suivi de projet, reporting pour facturation SERAFIN PH-PA) ont été engagés en 2019.
- Développement de la plateforme d'achats mutualisés pour tous les établissements et accords cadres sur les contrats importants (assurances, véhicules, énergie, maintenance bâtiment, qualité, informatique...).
- Les fonds dégagés par le CITS (Crédit impôt Taxe sur Les Salaires) nous ont permis de financer le renforcement des compétences du siège pour le développement stratégique de Juralliance.
- Finalisation des accords avec les partenaires sociaux.
- Mise en place des conditions de création d'une Foncière.
- Obtention de l'agrément pour la gestion immobilière.
- Emergence d'un système de management de la sécurité (document généraux-tableaux de suivi-audit global).
- Mise en place d'ateliers du bien vieillir.



RENOUVELLEMENT DU CPOM 2018-2022 :

LA RÉUNION DE LANCEMENT DU CPOM A EU LIEU EN JUIN 2017. LES AUTODIAGNOSTICS DES ACTIVITÉS DES FINANCES ONT ÉTÉ RÉALISÉS DE JUILLET À SEPTEMBRE 2017. ILS ONT PERMIS DE STRUCTURER LA RÉFLEXION AUTOUR DE DEUX ENJEUX MAJEURS :

1ER ENJEU : Réussir la mutation d'une partie de l'offre sociale et médico-sociale vers l'ambulatoire, le maintien à domicile, l'aide aux aidants, le hors les murs, l'accueil de jour, la coordination de prestations avec le droit commun, le fonctionnement en plateforme de services, l'ouverture à de nouveaux publics, activer les files d'attente, zéro sans solution, RAPT, accueil des MNA....

2ÈME ENJEU : Améliorer la qualité des accueils des enfants et adultes dans les établissements, services et dispositifs existants.

Pour répondre à ces enjeux, 5 types d'actions transversales pour Juralliance sur l'ensemble du département sont à conduire :

- Transformer l'offre médico-sociale en la faisant passer d'une logique de place à une logique de parcours (RAPT, Nomenclature SERAFIN PH, désinstitutionnalisation), via la création de 4 Maisons des Parcours et de la Participation.
- Réussir la transformation numérique de notre organisation en construisant un Système d'Information performant centré sur l'accompagnement des usagers.
- Accompagner la mutation de notre organisation et des métiers avec la mise en place d'une GEPP.
- Rendre plus performants et sécurisés les locaux d'accueil des usagers par la création d'une SCIC foncière qui portera la responsabilité des logements (construction, maintenance) selon le principe suivant : « SCICalliance, l'habitat qui me convient au moment où j'en ai besoin ».
- Créer des plateformes mutualisées par territoire par des regroupements à la fois d'établissements et services et des regroupements de fonction pour mettre à niveau les sites Juralliance, renforcer l'inclusion dans la cité et l'accompagnement dans des logiques de parcours.

A ces actions transversales, s'ajoutent les grandes actions spécifiques dans les établissements (nous ne citons que celles ayant un impact financier) :

- Rebasage des frais de transport pour la MAS et les IME.
- Construction de l'ESAT d'Arbois.
- Réponse aux exigences réglementaires en veille de nuit au FAM soins.
- Enveloppe sous dotée à la Mas et au FAM soins pour couvrir les frais de perte d'autonomie et de technicité des soins liés au vieillissement des résidents.
- Réflexion sur l'évolution des agréments pour correspondre à la réalité des pathologies des résidents (polyhandicap).
- Regroupement de 11 sites à Saint-Claude pour passer à quatre sites (Projet de la MAITRISE).

- Projet de remettre aux normes l'IME du Bonlieu à Dole.
- Construction de deux foyers d'hébergement à Arbois.
- Création d'un accueil de jour sur Arbois et Saint-Claude.
- Extension de 9 places du foyer de vie de la résidence du parc dont 4.5 places financées par redéploiement de moyens et économies, et 4.5 places financées par une dotation supplémentaire du CD39.

Concernant le pôle protection de l'enfance :

- Rebasage du budget alimentation et veille de nuit (Sous doté).
- Principe d'application d'un taux de rattrapage en fonction d'un tarif cible à atteindre, permettant d'installer l'équité de tarification entre les MECS du département. Il est constaté un écart injustifiable de plus de 80 € jour par enfant entre deux MECS du même département à public égal (soit pour 50 enfants une différence de 4 000 € jour, soit 120 000 € par mois soit 1 440 000 € par an).
- Développement d'un PEAD administratif sur l'ensemble du département et dispositif de visites médiatisées et appui à la parentalité.
- Développement d'un réseau de « parrains » pour les MNA, d'un réseau d'accueil « familles bénévoles » et un réseau d'« accueil familial spécialisé ».

L'ensemble des ces projets de développement ou de restructuration sont à l'étude et nous invitent par conséquent à suggérer aux financeurs l'affectation des excédents en mesure d'investissement.

A l'image de l'ARS qui applique chaque année un taux dit de « rattrapage » pour tous les établissements qui sont en dessous ou au-dessus du tarif cible, le département du Jura pourrait, à l'instar d'autres départements en France, appliquer le même principe de calcul que l'ARS.

A prestation égale, la convergence tarifaire est juste. Son application est inéluctable, il faut s'y engager au plus tôt et sur la durée afin d'éviter de devoir y aller à marche forcée comme pour les EPHAD aujourd'hui.



RAPPORT MORAL 2019



Mme Françoise POUILLARD, Présidente du Conseil d'Administration de JURALLIANCE

Le Conseil d'Administration de Juralliance, composé de 3 représentants de chacune des 7 associations membres, s'est réuni très régulièrement tous les premiers mardis de chaque mois, et même plus souvent lorsque les circonstances l'exigeaient. Parallèlement une commission finances et divers comités de pilotage ont permis d'affiner le travail des administrateurs lors de leurs sessions.

L'année 2019 est marquée par un impératif : **la transformation de l'offre de service**. Petit à petit nous devons transformer à la fois notre organisation, nos métiers et nos pratiques. 2019 a donc été très riche en nouvelles actions mises en place ou à mettre en place pour « **construire aujourd'hui la société de demain inclusive, solidaire et responsable, avec une réponse adaptée pour tous** ». Nous pourrions ainsi répondre aux besoins des personnes accueillies dans nos structures, à ceux de leurs familles, et aux demandes de nos financeurs que sont l'ARS et le Conseil Départemental. Ces actions, approuvées par les administrateurs, ont été portées par les équipes de la direction générale, puis par tous les salariés de tous les établissements en étroite collaboration. Cela implique la compréhension et la participation active de chacun, notamment des instances représentatives du personnel (IRP), ce qui a été réalisé tout au long de l'année grâce à des réunions d'information et de formation.

Le siège de Juralliance est maintenant bien structuré avec des personnels très qualifiés dans tous les domaines, qui interagissent, sont réactifs et inventifs pour permettre à Juralliance d'assurer le bien-être de toutes les personnes accompagnées dans nos établissements, ainsi que de tous les salariés qui sont sur le terrain. J'ose dire que Juralliance est devenue petit à petit une « **entreprise sociale et solidaire** », qui a su prendre le virage d'une nouvelle gestion plus appropriée à la vie actuelle et plus en adéquation avec l'inclusion des personnes dans la société civile.

Ainsi dans le secteur handicap adulte, le **pôle ESAT-FOYERS-SAVS**, se tourne-t-il délibérément vers

l'avenir, en restructurant des locaux existants pour mieux travailler avec les entreprises donneurs d'ordre locales.

Des études et des projections sont en cours concernant l'ESAT du futur ARBOIS/CRAMANS pour optimiser la mutualisation de nos moyens et le travail accompli par les ouvriers et leurs encadrants.

Quant à l'ESAT de Saint-Claude, la création d'une entreprise adaptée (E.A.) à envergure territoriale jurassienne a été finalisée en fin d'année. Cette nouvelle unité de travail permettra à des ouvriers d'ESAT ayant une certaine autonomie, d'acquérir un plus grand savoir-faire pour pouvoir ultérieurement avoir accès à un travail en milieu ordinaire.

Par ailleurs, dans un proche avenir, les résidents du foyer d'hébergement et du foyer de vie seront transférés dans un bâtiment plus proche du centre-ville et mieux adapté.

Le pôle hébergement spécialisé d'Arbois du secteur handicap adulte, (Maison d'Accueil Spécialisé, Foyer d'Accueil Médicalisé et Foyer de Vie) a su également prendre le virage de l'accueil temporaire et de l'accompagnement à domicile pour permettre à des familles de pouvoir se reposer en confiant leurs enfants à cette structure adaptée pour quelques jours par semaine. Elle étudie aussi la possibilité d'assurer plus d'autonomie aux personnes accompagnées, même lourdement handicapées, ce qui va dans le sens de ce qui se pratique dans d'autres pays.

Pour ce qui concerne le secteur protection de l'enfance, **le pôle MECS-FOYER** (Maisons d'Enfants à Caractère Social) assume une gestion rigoureuse et délicate, en raison des fluctuations du nombre d'enfants qui lui sont confiés par les services sociaux du Conseil Départemental et la justice. L'accompagnement n'est pas toujours simple à organiser en interne, tout en maintenant une coopération avec les parents qui restent un lien privilégié pour le bien-être des enfants. Les projets de restructuration, et de reconstruction, à

venir sur Lons-le-Saunier concernant Prélude et Capvie seront les bienvenus pour encore mieux répondre aux besoins des enfants et faciliter la tâche des encadrants.

Quant au secteur handicap enfance, le pôle **IME-SESSAD** verra également une restructuration des structures existantes pour offrir encore plus de bien-être aux enfants confiés. Sur Dole, Juralliance envisage l'acquisition des bâtiments du Bonlieu. Sur Saint-Claude également, l'acquisition prochaine d'un bâtiment en centre-ville permettra d'assurer un meilleur accueil avec plus de place, et une meilleure inclusion des enfants au sein de la ville.

Toutes ces restructurations sont pilotées par le service « achats, logistique, patrimoine, performance ».

Par ailleurs, la mise en place de la direction du « développement de l'offre de service, de la qualité de l'accompagnement et de la participation des usagers » travaille à l'installation de **la Maison des Parcours et de la Participation** sur le territoire du Jura. A terme, 4 structures d'accueil sont prévues sur Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Arbois et Dole, à destination de personnes soit de nos structures, soit extérieures, qui ont besoin d'une aide spécifique dans leur parcours de vie.

Et enfin, pour une plus grande mutualisation et coopération entre associations avec des entreprises, un « groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification » (**GEIQ**) social, sanitaire et médico-social sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté est en train de voir le jour. Il a pour but de faciliter l'emploi et l'alternance sur les métiers en tension, de créer les conditions nécessaires pour une sortie en emploi durable, de faire diminuer le taux de chômage en fin de parcours, de répondre aux besoins de main d'œuvre non pourvus sur le territoire, de créer une dynamique territoriale qui permette de mettre les ressources en face des besoins. Vous en entendrez beaucoup parler dans les années qui viennent.

Et au final pour communiquer sur tous ses domaines d'activité, Juralliance, va bientôt éditer son **magazine**, avec une partie à destination des salariés et une autre à destination des administrateurs, des bénévoles et adhérents.

En conclusion, j'espère que tous les projets en cours énumérés ci-dessus ne seront pas contrariés par des difficultés telles que celles que nous connaissons actuellement.

J'adresse un grand merci à tous les salariés de JURALLIANCE, qui accompagnent, protègent et prennent soin des personnes fragiles avec compétence et savoir-faire.

Et je remercie aussi tous les bénévoles qui participent à l'action et aux projets de Juralliance, et qui soutiennent ainsi l'association.



RAPPORT D'ORIENTATION 2019



© Nexem E Poulalion

M. Patrick CLEMENDOT - Directeur Général de JURALLIANCE

AGIR ENSEMBLE

NOTRE MODÈLE GÉNÉRAL D'ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE À JURALLIANCE, DÉFINI EN PAGE 33 DU PROJET ASSOCIATIF 2018-2022, AU SERVICE DES PERSONNES VULNÉRABLES (PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, EN PRÉCARITÉ ET ENFANTS À PROTÉGER), INVITE À AGIR ENSEMBLE, CAR C'EST DANS L'ADHÉSION À DES VALEURS COMMUNES, DANS L'UNITÉ D'ACTION ET AVEC UNE VISION PARTAGÉE, QUE NOUS SERONS LE PLUS EFFICACE DANS L'EXERCICE DE NOS MÉTIERS ET DANS LA QUALITÉ DE NOS ACCOMPAGNEMENTS.

NOTRE AMBITION AU COURS DE L'ANNÉE 2020 EST DE CONTINUER À CONSTRUIRE NOTRE OFFRE DE SERVICE EN L'INSCRIVANT DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS (16 PARCOURS AVEC 52 PRESTATIONS), À TRAVERS UNE MISE EN PLATEFORME D'ACTIVITÉS DE NOTRE ORGANISATION (PAGE 35 ET 36 DU PROJET ASSOCIATIF) CENTRÉE AUTOUR D'UN SERVICE DE COORDINATION DE PARCOURS ET DE PROJETS INDIVIDUALISÉS.

JURALLIANCE, ACTEUR DE L'INCLUSION AVEC 4 DYNAMIQUES D'ACTIVITÉS

Notre ambition pour l'année 2020, davantage encore que par le passé, est d'être acteur de la « promotion de la place des personnes dans la société » avec 4 dynamiques structurantes au service de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité,



1ÈRE DYNAMIQUE : ALLIANCE PLURIELLE, LA CITOYENNETÉ INCLUSIVE.

Trois projets d'envergure ont été engagés en 2019 et se poursuivent en 2020. Ils permettront une rédaction coordonnée en 2020-2021 sur l'ensemble du Jura des « projets de territoire » et des « projets d'établissements ».

PROJET 1 : LA MUTATION DE L'OFFRE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

a) Diagnostic de l'offre des établissements et services : Sur chacun des quatre territoires Jurassiens, l'équipe de direction continuera de se réunir une fois par mois en comité de pilotage de l'audit de l'offre de service dans les établissements et services. De mois en mois, les chefs de services animeront une réflexion avec leurs équipes pour identifier les prestations rendues selon les besoins identifiés, structurés en 16 parcours (offre de l'établissement, offre des partenaires, offre du territoire).

b) Diagnostic territorial dans le cadre d'une Recherche Action Collaborative :

Une étude conduite conjointement par l'université de Bourgogne-Franche-Comté et l'IRTS de Franche-Comté avec un financement de l'ARS a été commandée par Juralliance. Elle s'effectuera en 2020 et engagera les professionnels, les partenaires et les usagers du territoire du bassin Dolois et de celui de Lons-le-Saunier dans une dynamique collective de réflexion et

d'élaboration du projet de Maison des Parcours et de la Participation.

L'objectif de cette étude vise à :

- Réaliser un diagnostic de territoire prenant en compte sa complexité sur la base d'une co-construction avec les services, partenaires et usagers concernés.
- Adapter la réponse donnée aux spécificités du territoire et aux besoins réels de la population et plus particulièrement aux usagers sur la base des données et des informations collectées avec ces derniers, mais également en lien avec les partenaires et les services de Juralliance .
- Garantir le rendu de l'expression des personnes concernées.

Ce travail doit permettre d'identifier des indicateurs de mesure de l'impact territorial des actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

c) Expérimentation SERAFIN PH dans 4 établissements et services et déploiement de la nomenclature des prestations dans les logiques d'accompagnement des personnes

Avec la réforme de la tarification, les politiques publiques souhaitent passer d'une logique de financement à la place à un financement, pour tout ou partie, à la prestation rendue. Elles souhaitent disposer d'un pilotage budgétaire de la prestation rendue et de la mesure des effets de cette prestation sur l'usager-client. Elles envisagent progressivement une solvabilisation de la demande (financer directement l'usager devenu un client qui achètera sa prestation). Elles souhaitent accélérer le passage d'un accompagnement spécialisé (droit du code de l'action sociale et des familles) à un accompagnement en mobilisant les dispositifs du droit commun dans une logique d'inclusion sociale. Elles prônent la désinstitutionnalisation, le décloisonnement, la dérégulation des autorisations pour les établissements afin d'accueillir à moyens constants un plus large public aux difficultés complexes.

Afin d'anticiper les effets pervers de cette réforme et d'en tirer les aspects positifs, Juralliance doit s'engager avec confiance dans cette expérimentation qui vient interroger en profondeur nos pratiques.

PROJET 2 : GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOI ET DES COMPÉTENCES (GEPP)

Pour accompagner la mutation de l'offre, Juralliance

a engagé un diagnostic avec tous les professionnels sur les compétences existantes aujourd'hui et sur les compétences attendues d'ici deux ou trois ans en fonction de l'évolution des besoins des personnes et de l'évolution des politiques publiques.

Juralliance a obtenu un financement européen important au titre de la mutation des organisations dans le cadre d'un Fonds Social Européen (FSE) avec des co-financements de la DIRECCTE et de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour mener à bien ce projet sur la période 2019-2021.

Courant 2020 nous devons disposer sur 3 ans d'un plan de montée en compétence des professionnels par la formation, le recrutement et le recours aux autres professionnels du territoire pour permettre la transformation de notre organisation sur un modèle mieux centré sur les fonctions et les compétences (amoindrir la hiérarchie en pyramide pour davantage de responsabilité confiée avec un management horizontalisé) et une offre de service clairement définie et proposée dans une logique de plateforme et de parcours .

PROJET 3 : LA MAISON DES PARCOURS ET DE LA PARTICIPATION

Un projet au service du territoire Jurassien et des acteurs de l'accompagnement social et médico-social !

La Maison des Parcours et de la Participation se veut un espace de convivialité, ouvert à tous, où l'on peut venir échanger avec des professionnels, des bénévoles et entre pairs, et ainsi trouver des réponses à ses questionnements et à son projet.

La Maison des Parcours et de la Participation est un dispositif labellisé French Impact dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Cette initiative gouvernementale lancée en 2018 par le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'innovation sociale a vocation à favoriser l'émergence, le développement et l'essaimage des innovations sociales sur tous les territoires), pour répondre à nos défis sociétaux.

La Maison Des Parcours et de la Participation a été installée fin 2019 avec 3 coordinateurs de parcours, et bénéficiera bientôt de l'appui de 20 référents parcours.

LES OBJECTIFS DE LA MAISON DES PARCOURS ET DE LA PARTICIPATION :

- Donner une visibilité aux prestations sociales et médico-sociales qui existent sur un territoire.
- Améliorer la gestion des listes d'attente et réduire les

délais de réponse aux besoins des personnes et de leurs proches.

- Créer des passerelles entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire.
- Favoriser une participation active des personnes accueillies et de leurs proches.
- Mettre en commun des activités et des idées à des fins d'innovation et d'expertises sociales.
- Donner une place et une visibilité aux activités bénévoles.



2ÈME DYNAMIQUE : ALLIANCE D'AVENIR, L'HABITAT PARTAGÉ ET L'IMMOBILIER SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL.

Trois projets structurants pour garantir la bonne adaptation des hébergements sociaux et médico-sociaux, développer l'habitat inclusif et l'habitat partagé.

PROJET 1 : SCICALLIANCE, UNE FONCIÈRE SPÉCIALISÉE EN MAÎTRISE D'USAGE DANS L'IMMOBILIER SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL.

SCICalliance a été créée en 2019. Cette société coopérative porte techniquement les projets de constructions de Juralliance et l'ensemble de la maintenance de l'immobilier de l'association.

Juralliance a confié à SCICalliance les projets d'étude et de coordination pour la reconstruction d'un foyer de vie à Saint-Claude, de deux IME à Saint-Claude et Dole, d'un ESAT à Arbois, d'un foyer d'hébergement à Arbois, et d'une MECS à Lons-le-Saunier sur un programme d'investissement global de remise à niveau sur 5 ans de l'immobilier de Juralliance.

PROJET 2 : DÉVELOPPEMENT DE CLUBS INVESTISSEURS ÉTHIQUES ET SOLIDAIRES

Les organismes gestionnaires doivent faire appel de plus en plus aux fonds privés pour réaliser leurs investissements immobiliers. Par ailleurs, les investisseurs cherchent à diversifier leurs investissements sur des projets porteurs de sens qui donnent vie à des projets concrets au service du bien commun. Juralliance va s'entourer dans les territoires de toutes personnes désireuses d'accompagner financièrement nos projets immobiliers.

PROJET 3 : ALLIANCE ACTIVE, UN FONDS DE DOTATION AU SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS SOCIAUX ET MÉDICO- SOCIAUX

Juralliance a créé fin 2019 un fonds de dotation, Alliance Active, permettant de recueillir des dons, du mécénat, ou des legs au service des projets soutenus par ce fonds.

En 2020, une campagne de communication permettra de faire connaître Alliance Active et de mobiliser autour du don et du mécénat.



3ÈME DYNAMIQUE : ALLIANCE PRO, L'INNOVATION SOCIALE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION.

L'enjeu de l'inclusion par l'emploi est d'initier de nouveaux partenariats avec les entreprises du territoire, investir de nouvelles activités synonymes de création de valeur et d'emplois, et développer ainsi l'employabilité du plus grand nombre.

4 grands projets structurants ont été initiés dans cet esprit et connaîtront leur développement en 2020.

PROJET 1 : L'ESAT DU FUTUR, L'ENTREPRISE INCLUSIVE DE DEMAIN.

La reconstruction de l'ESAT d'Arbois sur plus de 5 000 m² permettra d'explorer avec les entreprises, les travailleurs handicapés et les professionnels de l'accompagnement, de nouvelles formes de formation et de travail visant à accélérer les processus d'inclusion dans l'entreprise. La livraison de l'ESAT est prévue pour 2022/2023.

PROJET 2 : ALLIANCEPRO-EA, UNE ENTREPRISE ADAPTÉE POUR 36 SALARIÉS.

L'EA, en cours d'agrément, devrait ouvrir progressivement à Saint-Claude courant 2021 un espace restauration, une cuisine centrale et un magasin d'alimentation de productions locales. L'activité débutera dès 2020 dans les locaux de l'ESAT.

PROJET 3 : CRÉATION D'UN GEIQ EN BOURGOGNE-FRANCHE -COMTÉ (GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION) POUR LES SECTEURS SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL.

A l'initiative de 3 organismes gestionnaires du Jura, dont Juralliance, le projet de GEIQ a reçu le label French Impact et le soutien des fédérations du secteur (NEXEM, URIOPSS, CRESS, UDES...). Un comité de pilotage réunissant l'OPCO santé, la Région Bourgogne- Franche-Comté, pôle emploi, la mission locale, la Direccte, la chambre régionale du commerce et les membres fondateurs, l'UDES pilote en 2020 l'étude de faisabilité et la mise en place des premiers parcours formation/emploi.

PROJET 4 : « INSERTION + JURA » UNE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP.

En partenariat avec d'autres structures de la région et avec un financement de l'AGEFIPH, Juralliance déploie dans le

jura une expertise dans l'accompagnement « entreprises/ personnes en situation de handicap » pour en évaluer la faisabilité et accompagner dans l'emploi en milieu ordinaire de travail. Une équipe de chargés de mission répartie sur le territoire est en cours de formation.



4^{ÈME} DYNAMIQUE : ALLIANCE DÉVELOPPEMENT, DES SERVICES SUPPORTS POUR CO-CONSTRUIRE DEMAIN

Les services supports de Juralliance se structurent également en plateforme de services afin de mieux définir et affecter les ressources mobilisables qui simplifient le travail des professionnels qui sont au « cœur du métier ». Nous voulons faire de notre plateforme de service une organisation apprenante pour accompagner les mutations en cours pour Juralliance et celles à venir pour d'autres entreprises de l'ESS.

Il y a deux projets majeurs à conduire en 2020 et 2021.

PROJET 1 : CONSTRUCTION D'UN « ENTREPRISE RESSOURCE PLANNING » (ERP) OU PROGIciel DE GESTION INTÉGRÉ (PGI)

L'ensemble des fonctions supports utilisent des applications qui à terme doivent fonctionner en synergie sur une même base de données et en inter-opérabilité. Cette mise en plateforme digitale comprend : service RH ; service PAYE ; service formation ; service gestion-comptabilité ; service achat-logistique-patrimoine-performance ; service communication ; service informatique ; service restauration ; service blanchisserie ; service transport ; service propreté et maintenance ; service qualité...

Cet ERP sera doté d'un portail pour les professionnels et d'un portail pour les usagers du service permettant un meilleur accès aux informations selon les besoins de chacun et une meilleure collaboration grâce à des outils dédiés.

PROJET 2 : CONDUIRE LA MISE EN PLACE DU DOSSIER INFORMATISÉ DE L'USAGER.

Avec la réforme de la tarification, la mutation de l'offre visant à mieux définir la nature des prestations délivrées et leur efficacité, le renforcement du travail collaboratif entre professionnels dans une logique d'accompagnement des personnes co-actrices de leur parcours, la prise en compte grandissante de l'autodétermination nécessaire des personnes accompagnées et leur « pouvoir d'agir », la digitalisation en mouvement dans le domaine de la santé (E-santé), l'utilisateur et les professionnels doivent pouvoir échanger de l'information et suivre les actions sur une application sécurisée. Cette application permettra un meilleur

suivi de l'activité : accueil et gestion administrative, évaluation des besoins, suivi des accompagnements et partage d'information entre professionnels, évaluation des résultats, facturation des prestations.

Cette application sera le cœur de l'ERP Juralliance.

Pour conduire l'ensemble de ces projets inscrits dans le projet associatif de Juralliance pour la période 2018-2022, le Conseil d'Administration et le comité exécutif (Comex) ont défini chacun des pilotes projets avec une organisation propre adossée, des moyens affectés (financiers, humains, matériels) et des outils dédiés de conduite projet.

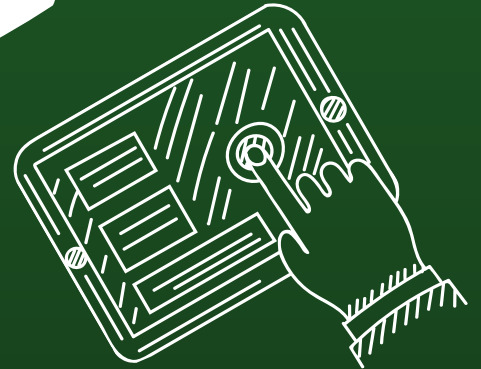
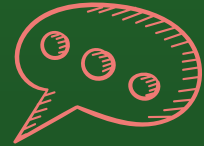
L'architecture générale du projet est la suivante :

- Un modèle basé sur la coopération et la participation.
- Un projet global au service des hommes et des territoires.
- Une vision sociale et solidaire portée par une organisation structurée, efficace, efficiente.
- Une offre de service adaptée, innovante, évolutive.
- Des pratiques professionnelles évaluées, soutenues et valorisées.



ENSEMBLE

Restons
connectés



Rejoignez-nous

www.juralliance.fr

association
Juralliance

ACCOMPAGNER, PROTÉGER, PRENDRE SOIN

 www.juralliance.fr

 info@juralliance.fr

 Tél. 03 84 66 31 80

 9 Rue Chauvin - 39600 Arbois